

## Les Frais du PER My PENSION xPER - Septembre 2023 (\*)

Montant minimal de versement initial

1 000 €

300 € si Versements Programmés

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

30 €

### Frais annuels

#### Frais de gestion du plan

Frais des supports	
Support fonds euros	0.90%
Support unités de compte	1.30%
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée par horizon	0.60% supplémentaire

#### Frais de gestion des fonds

##### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	0.53%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Fonds obligations (moyenne)	0.70%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Fonds immobilier**** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1.15%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%

##### 2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne)	0.63%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Profil équilibré (moyenne)	0.98%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Profil Dynamique (moyenne)	1.26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%

#### Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA

### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	0%
Frais de changement de modes de gestion	0% en ligne / 30 € papier
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0% en ligne / 30€ papier
nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% max pendant 5 ans
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCl.